

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18098 - 70ÈME ANNÉE

Les conséquences du passage au large d'une tempête rappellent l'extrême fragilité de la structure économique et sociale réunionnaise

Les décisions d'aujourd'hui pèseront sur les générations futures

Au cours d'une conférence de presse, intitulée "En 2015, toutes les décisions seront prises, engageant l'avenir", le sénateur et conseiller régional Paul Vergès a « essayé, dans l'opinion et dans les classes politiques, de clarifier les différences entre les éléments immédiats et les événements qui ont des répercussions sur le long terme et vont peser sur notre avenir ».



Paul Vergès rappelle que des cyclones comparables à ceux de 1932 et de 1948 toucheront à nouveau La Réunion. C'est la loi des statistiques. Ils auront alors un impact bien plus grand que leurs prédécesseurs car la société d'aujourd'hui est extrêmement vulnérable.

Pour Paul Vergès, les décisions prises par la loi de départementalisation de mars 1946 ont eu un impact majeur sur la société d'aujourd'hui. Elles ont surtout mis en exergue un système à bout de souffle, qui ne parvient pas à réduire les inégalités, qu'il a lui-même créé. Dans le même ordre d'idée, les

décisions actuelles, prises par le Conseil Régional et le gouvernement, auront un impact sur le futur des générations prochaines.

La loi de 1946 pèse encore sur la société

La politique d'intégration mise en place durant 69 ans « a pesé sur toutes les conséquences économiques, sociales, culturelles et politiques d'aujourd'hui », à travers trois éléments, a expliqué le sénateur communiste. Tout d'abord, l'application le 1er janvier 1947 par



Aujourd'hui en cas de problème, il est possible de basculer la route du littoral côté mer. Le projet de NRL prévoit de détruire la route actuelle. Si un cyclone casse la NRL, alors il n'y aura plus que la route de la montagne, et pour des mois voire des années.

le gouvernement d'étendre « le statut colonial à la fonction publique d'Etat », par la surrémunération, et les avantages tels que les congés payés en France, trois années de travail en valant quatre années de cotisation pour la retraite, etc.

Paul Vergès a ensuite évoqué la sous-estimation par le gouvernement de la hausse de la population, qui a entraîné de nombreuses difficultés de développement de l'île. En effet, « la structure d'intégration, ajoutée à la croissance démographique et au maintien du statut colonial pour certains fonctionnaires, a créé un flux financier considérable ».

Ce flux financier, de près de 600 millions d'euros par an, a créé des monopoles, aujourd'hui contestés. En effet, les gouvernements successifs « crient contre les monopoles alors que ce sont eux qui les ont créés », par la surrémunération des fonctionnaires, s'est indigné Paul Vergès. Enfin, ce dernier a évoqué la suppression du chemin de fer en 1950, qui a été remplacé par le tout-automobile rendu possible par les flux financiers. Cette décision a créé un oligopole automobile.

Pour Paul Vergès, « ces trois éléments vont peser jusqu'à aujourd'hui, les flux financiers ont cassé le statut d'unité de la fonction publique », par des inégalités de revenus entre les fonctionnaires d'Etat sur-rémunérés et les fonc-

tionnaires territoriaux. Ces trois éléments ont également « créé des conséquences économiques et sociale considérables ».

Double peine pour les Réunionnais

En plus des décisions passées, pesant sur la société réunionnaise, les mesures engagées aujourd'hui vont alourdir le contexte économique et social de La Réunion. En effet, « dans les conditions actuelles, quels sont les éléments qui vont peser sur l'avenir de La Réunion et quelles conséquences nos enfants auront-ils à payer ? », a interrogé le sénateur.

Il y a d'une part, les travaux de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), qui « sont poussés pour aller plus vite et finir en 2020 ». Cependant, le passage de la queue de la tempête Haliba a « révélé l'extrême fragilité de la structure économique et sociale réunionnaise », en raison du coma circulatoire vécu durant plusieurs jours.

Le conseiller régional de L'Alliance a expliqué que les tracés initiaux devaient être au plus près de la montagne, mais désormais la route est en pleine mer, bien loin du projet de départ du ministre des Transports, Dominique Perben. Aujourd'hui,

« on substitue le danger de la montagne au danger de la mer », avec l'élévation du niveau de l'océan, des « phénomènes climatiques extrêmes ». « On sort d'un pari sur la montagne pour faire un pari sur la mer », a déploré Paul Vergès.

Egalement président de l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique), le sénateur a expliqué que les risques climatiques étaient désormais prouvés, à l'instar de leurs impacts sur les pays. « Le cyclone que vient de passer n'était que la queue à plus de 100 km », et pourtant les conséquences sont considérables sur l'économie et ont montré « la fragilité du réseau routier, la submersion des radiers, les éboulis sur toutes les routes de l'île ».

Des conséquences pour les années à venir

Dans un tel contexte, Paul Vergès a mis en avant les conclusions du GIEC, qui « dit ne pas affirmer la hausse du nombre de phénomène climatique extrême, mais qui affirme l'augmentation du volume de l'eau, des vents et de leur intensité ». Il est avéré que « nous allons avoir une réédition » de phénomènes naturels aussi intenses, pouvant être comparé aux cyclones de 1932 et 948 à La Réunion.

Si « par malheur, il y a un cyclone d'une telle ampleur, on en paiera le prix pour des dizaines et des dizaines d'années ». D'autant plus qu'en cas de retard dans les travaux de la NRL, les prix seront à la charge du Conseil Régional, qui devra faire fi de certains investissements pour pouvoir finir la NRL. D'ailleurs, « compte tenu des crédits engagés actuellement, il faut 6 à 8 millions d'euros par an pour entretenir la route du littoral actuelle, comment faire alors pour tout le réseau routier ? », si les crédits sont quasiment tous engagés dans la NRL, a déploré Paul Vergès.

Un autre point évoqué par le conseiller régional : la suppression de la route du littoral actuelle prévue dans le projet de NRL. « Si la NRL a un problème, où est la solution de repli, sachant qu'il n'y aura plus de basculement. Il y aura seulement la route de la Montagne comme voie ». Pour ce dernier, « la seule inconnue est la date » à laquelle le prochain cyclone d'une force extrême s'abattra sur l'île. Une incertitude qui inquiète le sénateur.

Céline Tabou

Edito

La NRL à l'opposé de «l'investissement intelligent» demandé par les Nations-Unies

C'est demain que se termine à Sendai au Japon la conférence internationale sur la gestion des risques liés aux catastrophes. Le choix de Sendai découlait d'un événement, c'était le tsunami qui avait touché le Japon en 2011 suite à un important tremblement de terre. Le monde en subit encore les conséquences à cause de la pollution créée par l'inondation de la centrale nucléaire de Fukushima.

La conférence de Sendai a été rattrapée par l'actualité. Dans la nuit de vendredi à samedi, l'archipel des Vanuatu a subi le choc d'un cyclone. Pam avait des vents soufflant à 330 kilomètres par heure, apportant des pluies torrentielles et des vagues gigantesques. 90 % des maisons de la capitale, Port Vila, sont sinistrées. Des dizaines de milliers de personnes ont tout perdu selon les premiers bilans provisoires.

Présent à Sendai, Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU, a déclaré ceci : «Le changement climatique intensifie les risques pour des centaines de millions de personnes, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les zones côtières. Les tempêtes tropicales dans une région provoquent des turbulences économiques dans une autre. La réduction des risques de catastrophes est une première ligne de défense contre les impacts du changement climatique. C'est un investissement intelligent pour les affaires et un investissement judicieux pour sauver des vies».

Cristina Figueres, secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique, est allée dans le même sens : «Nos pensées et notre compassion vont tout d'abord au peuple et au gouvernement de Vanuatu en ce moment

profondément accablant. Ensuite, il ne peut pas y avoir d'appel plus fort à d'urgentes mesures contre le changement climatique que cette tempête de catégorie 5. Cette année, les efforts mondiaux sont tous portés par un besoin commun et un impératif entrelacés: mettre le monde sur une trajectoire durable, réduire de façon spectaculaire et de toute urgence les risques de ce genre de dévastation à laquelle nous venons d'assister dans le Pacifique.»

Le message des plus hauts responsables de la lutte contre le changement climatique est clair : protégeons la population des effets du réchauffement climatique. Cela démontre que le projet de nouvelle route en mer dite nouvelle route du littoral ou NRL se situe bien à l'opposé de «l'investissement intelligent» prôné par le secrétaire général de l'ONU. Et si certains voudraient persister dans cette voie, qu'ils sachent qu'ils ne feront que gonfler une statistique citée par la Banque mondiale. Les coûts des catastrophes ont atteint 200 milliards de dollars annuels en moyenne au cours des 10 dernières années. L'engloutissement de la NRL par un cyclone ne représenterait que quelques pour cents de ce nombre, négligeable à l'échelle du monde mais considérable pour les Réunionnais endettés sur plusieurs générations. Au moment où se profile la conférence de Paris sur le climat, le choix de la raison se précise chaque jour : stop au projet pharaonique et inutile de Didier Robert.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Développement de XL Airways, rapport de la Chambre régionale des comptes...

La fin de l'âge d'or d'Air Austral

Revenant sur les révélations faites par Le Quotidien la semaine dernière, sur la compagnie réunionnaise Air Austral, Paul Vergès fait un rappel historique de la compagnie, auparavant fleuron dans la région et sur l'international, Air Austral est désormais "affaiblie" et des doutes persistent sur sa gestion.



Air Austral en pleine expansion pionnière de la démocratisation du transport aérien grâce à l'Airbus A380. Aujourd'hui, la compagnie est considérablement affaiblie, le bilan de la présidence de Didier Robert.

Dans le passé, Air France se chargeait des vols longs courriers vers Paris, tandis qu'Air Austral se chargeait de la région (zone Océan indien) et de l'international avec la Chine, l'Inde entre autre. Par la suite, Paul Vergès alors président de la Région Réunion avait demandé de récupérer les longs courriers vers Paris d'Air Lib. Une demande approuvée, qui permit à la société réunionnaise d'assurer la liaison vers Paris et par la suite, en Province, vis des partenaires.

« Air Austral est devenue la première compagnie aérienne de La Réunion », avec sa présence régionale, nationale et internationale, a indiqué Paul Vergès. Ce dernier a expliqué que « face aux difficultés, des mesures ont été prises, avec la suppression des liaisons en province et avec l'international », mais « au-

jourd'hui quelle est la situation ? ». Pour les liaisons vers la province « une nouvelle compagnie a prit le relais d'Air Austral et admet que c'est rentable », ce qui confirme « l'affaiblissement d'Air Austral ». Regrettant les coopérations avec Madagascar, Maurice et les Seychelles, l'ancien président de la Région et d'Air Austral, a déploré l'absence de relation avec ces pays qui ont préféré la Chine (Air Madagascar), l'Inde (Air Mauritius) et les pays du Golfe pour Air Seychelles. Désormais, « nos alliés donnent des marchés aux autres sociétés ».

L'évolution d'Air Austral a donné lieu à une expertise de la Chambre Régionale des Comptes, qui a fait parvenir son rapport au Conseil Régional, qui avait alors trois mois pour faire part de ses remarques, avant une parution publique dans la presse. Cependant, « les règles n'ont pas été respectées », car un média a

récupéré le rapport et a publié les grandes lignes avec « des remarques critiques ».

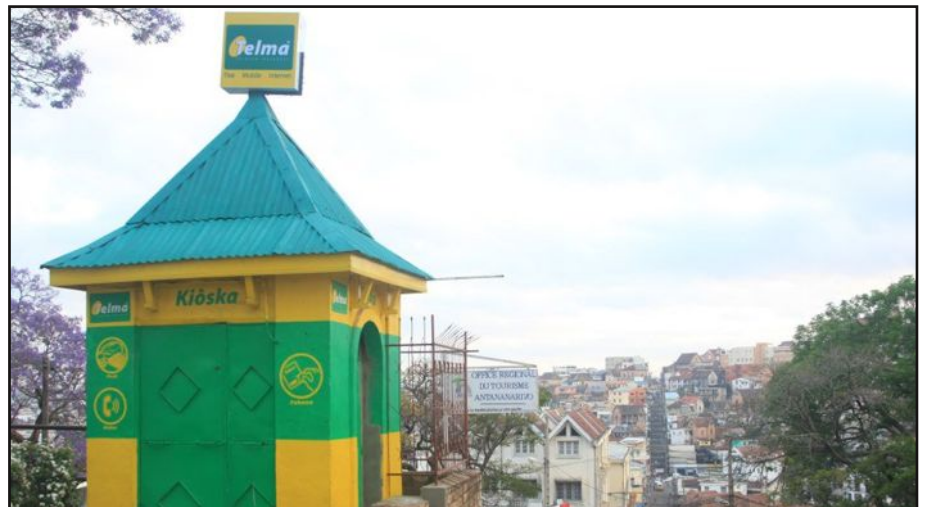
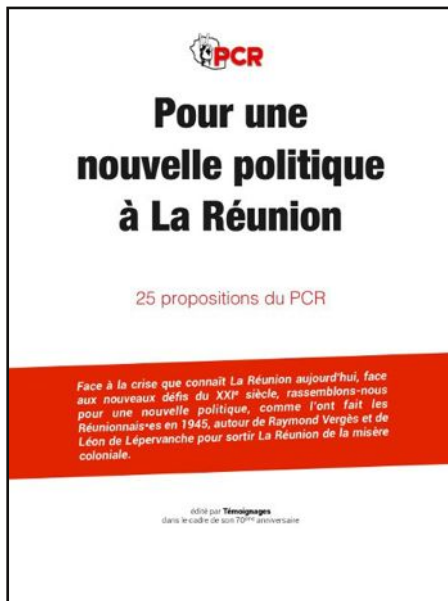
« La situation est incroyable, on a transféré les fonds public de la Sematra de moins de la moitié à plus de 98 % », a dénoncé le conseiller régional, dénonçant une "nationalisation" d'Air Austral, via l'argent public. Ce dernier n'a pas tenu à se rendre à l'assemblée générale d'Air Austral, car « je ne cautionnerai pas les irrégularités » de la direction.

Pour Paul Vergès, il est assuré que cette direction veut « éliminer tous les élus de la direction d'Air Austral, alors que ce sont eux qui ont participé au capital à 98 %. L'argent a été donné, maintenant on veut virer les élus ». Ce dernier a assuré que « ces irrégularités entraîneront un jour ou l'autre des sanctions administratives ou pénales ».

Céline Tabou

25 propositions du PCR pour une nouvelle politique à La Réunion –14– **Le PCR et l'avenir de La Réunion dans l'océan Indien**

Le Parti communiste réunionnais demande que La Réunion puisse avoir les moyens institutionnels de s'intégrer dans son environnement régional. Dans une génération, Madagascar aura 55 millions d'habitants, quel sera l'avenir de La Réunion si rien ne change ?



Telma vient de s'implanter à La Réunion en rachetant la marque Only à Altice-Numéricable. C'est un groupe de Madagascar qui devient un acteur de premier plan d'un secteur stratégique à La Réunion : les télécommunications.

27 pays d'Afrique Orientale (représentant 600 millions d'habitants), dont les îles voisines de La Réunion, discutent actuellement d'un accord d'intégration économique. Ces mêmes pays signeront – certains l'ont déjà fait – des accords de libre échange avec l'Union Européenne : les Accords de Partenariat économique (APE). De plus, ces îles sont confrontées aux mêmes problèmes qui vont se poser au 21e siècle :

- la question de la mer et des océans,
- le problème de l'énergie,
- les effets du réchauffement climatique,
- la croissance démographique.

La coopération entre ces pays de

l'Indianocéanie peut prendre la forme de la mise en œuvre d'un plan solidaire de développement durable couvrant la recherche, l'innovation, la santé, l'environnement, la sécurité alimentaire, les activités économiques, sociales, culturelles, (enjeu de la francophonie), éducatives (avec le concept de l'Université de l'Océan Indien), etc.

Les facteurs suivants doivent être pris en compte :

- Evolution démographique et économique du grand voisinage de La Réunion : en 2050, l'Afrique passera à 2 milliards 500 millions contre 1 milliard d'habitants aujourd'hui, la population de Madagascar passera à 55 millions d'habitants contre 24 millions aujourd'hui. Les îles du sud-ouest de l'océan Indien re-

présenteront un bassin de population de 60 millions d'habitants proches de la francophonie. D'où notre proposition de créer pour toutes les îles une Université de l'Océan Indien.

- Création d'un grand marché de l'Afrique de l'Est ;

- Signature des APE entre l'Union européenne et ces pays africains.

La Réunion ne peut pas se tenir à l'écart de toute cette évolution dans sa région géo-économique.

La Réunion doit obtenir les moyens de s'intégrer dans cet ensemble en lui déléguant la compétence de passer des accords avec les pays voisins.

**Proposition n°22
Donner à La Réunion les compétences politiques et juridiques et les moyens de mieux s'insérer dans la région**

Départementales : ça vole très bas à Saint-André !

« Monmon papa lé la ! Mister cravate ! Fantômas ! Si zot la pas peur réponde à moïn !... »..etc. Ces qualificatifs et propos peu aimables échangés entre certains candidats du canton 5 de Saint-André, attestent le niveau auquel ces derniers placent le débat politique. Ca vole très bas. Très, très bas. Pitié ! Pitié !
 Outre ces invectives, ces gens, tous élus se sentent le besoin constant de s'accuser mutuellement, de se chamailler sur la gestion municipale passée ou présente de Saint-André, laquelle n'a strictement rien à voir avec les départementales. Sans compter les numéros de cirque et

les leçons de vertu. À croire qu'ils ont tous une cervelle de colibri ! Les électrices et électeurs n'y comprennent plus rien !
 Manifestement, les soucis premiers de ces candidats, ne sont pas la population dans le besoin, dans la détresse, mais bien les municipales de 2020 ! C'est peut-être ça, le nouveau modèle militant ! Quoi qu'il en soit, Il n'est pas certain que ce genre de spectacle soit de nature à inciter les gens du canton à aller voter en masse ce dimanche. Et ce serait dommage.
 Dieu merci, d'autres candidats se sont refusés à participer à cette bataille de chiffonniers et se sont ef-

forcés du mieux qu'ils pouvaient, au cours de cette campagne, d'éclairer les électrices et électeurs sur l'enjeu réel du scrutin du 22 mars, les champs de compétence du futur conseil départemental, et les solutions crédibles qu'ils proposent face à la situation gravissime de la Réunion

Les seuls juges, au final, étant bien entendu les électrices et électeurs. Vivement dimanche !

**Paul Dennemont
Saint-André**

Téléphone : attention aux modifications de contrat par accord verbal

Il me semble important d'avertir les consommateurs d'une pratique particulièrement déloyale d'un opérateur téléphonique réunionnais. Effarée par deux factures nettement supérieures à ma consommation habituelle de GSM, j'ai appelé le 456 (service clients) pour en savoir plus. Et après plusieurs appels laborieux, la réponse me laisse furieuse d'avoir été grugée aussi bêtement. Voici l'histoire.
 - En novembre 2014, j'appelle le n° 456 pour plusieurs dysfonctionnements (absence de facture numérique, site web hors service, rejet de mon prélèvement suite à une modification technique de l'opérateur). Une interlocutrice m'incite à modifier mon forfait : elle me promet que je garderai exactement les mêmes services tout en payant moins cher : 49 € mensuels au lieu de 69 €. Méfiante, je lui demande plusieurs fois de répéter. Elle se montre tellement persuasive que j'accepte.
 - En janvier 2015 je reçois une facture de 104,18 €, nettement supérieure à ma consommation habituelle : c'est un surcoût de 55,18 € par rapport au forfait. J'appelle à nouveau le 456, où un interlocuteur me répond que j'ai sans doute téléphoné plus qu'avant. C'est faux, mais il n'a pas d'autre réponse.
 - En février 2015 je reçois une fac-

ture de 174,58 €, soit un surcoût de 125,58 €. Je regarde attentivement mes anciennes factures et découvre la disparition d'une ligne à partir de novembre 2014. Il s'agit de la mention « 400 minutes offertes 24h/24 7j/7 ». Cela prouve que mon contrat a été modifié en novembre sans mon consentement et sans m'avertir. J'appelle à nouveau le 456, où une interlocutrice me répète plusieurs fois « votre offre n'a pas changé » et « vous avez accepté la nouvelle offre ».

- Le lendemain je me rends dans une agence de l'opérateur. Un employé découvre que cette ligne « 400 minutes offertes 24h/24 7j/7 » ne figure pas dans les offres commerciales à 69 € et 49 €. Cette disposition date de contrats plus anciens.

- Le surlendemain je reçois l'appel d'un agent du service Clients qui me répète les mêmes balivernes que celles des premiers interlocuteurs : « votre offre n'a pas changé ». Au bout de longues minutes j'arrive à lui faire lire ma facture d'octobre, où il découvre cette fameuse mention « 400 minutes offertes 24h/24 7j/7 ». Mais il me répète « vous avez accepté la nouvelle offre ». Excédée, ayant l'impression d'avoir affaire à des robots qui me répètent tous le même argumentaire commercial appris par cœur, je mets fin à la conversation.

- Cet agent me rappelle l'après-midi

pour s'excuser. Entre-temps il s'est renseigné et m'explique qu'il y a du « truning » (?) dans mon contrat : une ancienne offre y a été maintenue.

- Cet agent me rappelle il y a quelques jours, pour me dire « votre réclamation n'est pas fondée, le changement de forfait a bien été validé avec votre consentement. »

Conclusion : mon contrat a été modifié unilatéralement suite à un « changement de forfait » intervenu après un accord oral. A aucun moment je n'ai eu en main le contenu réel de ce changement de contrat ; à aucun moment je n'ai pu donner mon avis sur la suppression des « 400 minutes offertes » : il s'agit donc d'une offre commerciale insincère. Cette habile manipulation m'a coûté 180,76 € de plus que le tarif prévu : bien joué pour l'opérateur qui peut toujours affirmer avoir baissé ses tarifs ! Et l'on comprend bien pourquoi les Réunionnais voient leur pouvoir d'achat baisser malgré l'affichage de tarifs toujours plus alléchants.

**Véronique
Saint-André**

LA CANNE C'EST LE SUCRE, MAIS PAS SEULEMENT !

Cela fait une soixantaine de chroniques que notre journal Témoignages vous entretient de la canne à sucre et de ses produits dérivés. Vous pouvez, si vous le désirez, rappeler ces chroniques et revisiter à nouveau leur contenu. Au départ même, nous avons affiché notre parti-pris : la canne c'est le sucre, ce sont les sucres mais pas seulement. Toute une gamme de produits peut être extraite de la canne à sucre qui est de nature à constituer une base essentielle de développement pour notre économie qui peine à trouver son modèle de développement.



La canne c'est le sucre, mais pas seulement -61-

La canne à sucre comme base de notre décollage économique

Pas seulement le sucre

Actuellement, le sucre constitue la principale richesse de la canne à sucre, mais il est certain que dans l'avenir sa contribution devrait être bien moindre pas forcément du fait de sa dévalorisation absolue, mais de sa perte de valeur relative par le fait que les revenus tirés des autres produits, dits produits dérivés ont vocation à augmenter, qu'ils augmentent déjà et continueront à le faire à l'avenir. Le pari que je fais ici est en effet le suivant :

En devenant, dans l'avenir, une des bases essentielles de notre décollage économique donc de notre développement nous devrions tirer davantage de revenus des produits dérivés de la canne à sucre que du sucre uniquement, alors qu'aujourd'hui c'est le sucre qui constitue l'étalement de la valeur de la canne à sucre. Il en est ainsi depuis des années et particulièrement depuis la convention scélérate de Jean-Paul Virapoullé.

La convention scélérate Virapoullé-Fédécane

Que penser, en effet, d'une convention qui dépouille les agriculteurs de notre pays de la canne produite en les rémunérant suivant la valeur du sucre, alors que des dizaines et des dizaines de produits souvent à haute valeur ajoutée comme les médicaments, ou encore les levures, les crèmes, les cires, les carburants, les plastiques bio-dégradables, etc. peuvent être extraits de la canne à sucre par le biais de la chimie du vivant ? Que penser d'une telle démarche alors que la recherche - développement vise justement à créer de plus en plus de produits. Une centaine, à

l'heure actuelle, des centaines bientôt pour remplacer particulièrement les ressources fossiles.

Les agriculteurs ont été volés par la démarche Fédécane. Le pays a été volé de ses revenus et de son potentiel de développement et pour finir Téréos et Albioma se sont emparés des ressources créées par des générations de Réunionnais - notre patrimoine ne nous appartient plus. Les capitalistes pays ont cédé notre patrimoine pour un illusoire plat de lentilles. Ils se sont lancés à la poursuite de leurs chimères mondialistes, n'hésitant pas à éradiquer jusqu'à la fibre patriotique coloniale qui était celle de leurs ancêtres. Nous ne sommes plus maîtres de nous, nous ne sommes plus maîtres de rien, on a aggravé le système colonial.

La canne n'est pas notre seule culture de développement industriel.

Mais le terrain perdu ne peut-il être reconquis ? Je pense que oui, et j'ai la faiblesse de croire que je ne suis pas le seul à partager ce schéma de penser. Nous avons droit à notre développement et nous gageons que les cultures de La Réunion, les autres cultures que la canne - peuvent apporter leur pierre à notre décollage. Nombre de nos cultures comportent des produits dérivés intéressants et c'est à nous de les mettre en valeur. Témoignages en parlera, tout en continuant à informer ses lecteurs sur l'actualité de la canne à sucre. À bientôt donc chers lecteurs pour d'autres séries sur les cultures industrielles et toujours des informations sur la canne.

Georges Gauvin

Oté

I donn pa lanvi alé !

I rèt a nou kaziman sink zour ziska dimansh proshin, ziska dimansh 22 pou kontinié alé war domoun pou zéléksyon. I rèt a nou sink zour pou éspalik domoun la lwa de modérnizasyon de laksyon piblik tériorial. Ryink sa, pou modérné, la modérné. Lé télman tro byin modérné, domoun i konpran pi. Sak lé sir, sa in zéléksyon kikilik, déza néna domoun i konpran pa poukoué i ranplas lo konsèy zénéral ké tout i koné son fonksyon zordi, pou ranplass par lasanblé départmantal ké pou désertin lé pa tro klèr.

Zordi lo konsèy zénéral néna in désertin konpétans, la solidaritè sosyal lé an parmi, bann colèz osi, aprésa néna osi la politik kiltirèl, la vi asosiativ, lagrikiltir, lo serviss insandi tousala, pou domin, èk lo nouvo lasanblé départmantal, na pwin inn i nyabou di kèl konpétans pou sa ? Lo dékoupaz souvan-dé-fwa an masikrok i konvyin tou zis. Konm lé fé, i mèt domoun dann lanbara iparé, vik shakinn néna son labitid pou voté, doborinn shakinn i dovré vot dan son biro abitièl.

Pou in pé lo biro i shanj, néna minm lo vil i shanj. Dikou lo trwakar d'moun i gnor lo kanton nouvo, in pé i di i donn pa lanvi alé. Mi sort war dan lo sid, néna kandida i réspèk pa tro landrwa pou lafisaz. Fi in tan domoun té afis in pé partou, Zordi la lwa i obliz afisé si pano éléktoral, néna pano prévi pou sa, sak i réspèk pa antansyon lamand. I prètan sé lo préfé ki dwa vèy la d'si. Lé a domandé si Tousa la lé pa fé éxsopré pou dékouraj domoun ? Pou vréman i donn pa lanvi alé !

Justin

Dovine, dovinaye. Kosa in shoz ?

Moin lé sho mi transpir, moin lé fré mi tranpir :

.....

karaf do lo (ou gargoulete)-in karaf an tèr : dolo lé fré anndan, I fo oir.